

1. Créer un Compte « Mon Paris » en ligne

Ce compte permet d'accéder au **portail Paris Familles** recensant les demandes de places en crèche. Cliquer sur « inscriptions ouvertes » → « demande de place en crèche » → « Faire une demande de place en crèche ». Intégrer les documents demandés

2. Valider la demande de place en crèche au guichet de l'Espace Familles de la Mairie

Prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier à l'Espace Familles de la Mairie du 19^{ème} arrondissement à partir du 7^e mois de grossesse :

- Par téléphone, au 01 44 52 29 19
- Sur le site internet : mairie19.paris.fr > services > enfance
- Via le QR Code suivant :



En cas d'inscription de plusieurs enfants, réserver un créneau de rendez-vous par enfant

Apporter l'ensemble des photocopies des documents à fournir pour la validation du dossier :

- **1 justificatif d'identité des responsable(s) de l'enfant** : CNI, passeport, carte de séjour et carte de résident. **Apporter l'original le jour du rendez-vous**
- **2 justificatifs de domicile** :
 - Quittance de loyer, bail de location signé ou promesse de vente signée (des documents complémentaires seront à fournir dans un second temps)
 - Facture de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie ou échéancier de souscription
- **1 justificatif concernant l'enfant** : certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement, acte de naissance, livret de famille (pages des enfants et des parents)
- **1 justificatif de ressources** :
 - Salarié : dernier bulletin de salaire
 - Libéraux/Indépendants : document de moins de 3 mois justifiant affiliation/création d'entreprise + document de moins de 3 mois justifiant de l'activité de l'entreprise (factures, honoraires) + dernier avis d'imposition sur revenu
- **1 justificatif de paiement CAF** : attestation de paiement

Cas particuliers :

Si vous êtes étudiant.es : certificat de scolarité, carte d'étudiant

Si votre enfant est déjà gardé : contrat d'accueil en cours, justificatif concernant l'arrêt du mode de garde, attestation de congé parental

Si vous êtes en instance de séparation : jugement de divorce, justificatif de séparation en cours

Si vous êtes hébergé.es par une tierce personne :

→ Attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et du ou des enfant(s) hébergés datée de moins d'1 mois.

→ Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

→ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (cf liste des justificatifs ci-dessus)

→ Attestation de paiement de la CAF à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant.

Si vous êtes hébergé.es en centre ou à l'hôtel :

→ Attestation de moins de 1 mois du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant la date d'arrivée dans la structure

→ Noms des membres de la famille qui sont hébergés.

3. Actualiser le dossier tous les 3 mois

- Sur votre portail Paris Familles
- Par mail à l'adresse suivante : ddct-ma19-familles@paris.fr